

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Remplacement ou suppression d'un poste d'adjoint
N°20240918_53**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis HORMIERE, Maire.

Présents : Jean-Louis HORMIERE, Géraldine ROUANET-ASTRUC, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA, Jean-Christophe BERRO, Christelle GRAULLE, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Jacques MAURY, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jean-Yves PAGES, Nadine PICOULEAU, Geneviève ESCOUTE, Pierre MARUEJOULS, Jérôme ESTEVE, Dominique LE ROY, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERE.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Alexandra PAGES (procuration à Jean-Christophe BERRO), Nicolas ANIORT (procuration à Cécile SAUDEZ).

Etaient excusés : Jérôme TRONQUET, Océane ZERDAB

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Géraldine ROUANET-ASTRUC

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°20231013_99 portant création de six postes d'adjoint au Maire ;

Vu la délibération n°20231013_101 définissant les indemnités de fonction versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

Vu l'arrêté municipal 15_2023, portant délégation de fonctions aux adjoint au Maire ;

Vu la lettre de démission des postes d'adjoint et de conseiller municipal de M. Daniel DUPONT, enregistrée en mairie le 19 août 2024 ;

Vu l'acceptation de la démission de M. Daniel DUPONT des postes d'adjoint et de conseiller municipal par la Préfecture réceptionnée en Mairie le 30 août de 2024 ;

Considérant que M. Daniel DUPONT, deuxième adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans les domaines de la solidarité, les affaires sociales, la santé, la sécurité des biens et des personnes ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal et le tableau des indemnités de fonction allouées aux élus ;

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- De supprimer un poste d'adjoint au Maire et de revenir au nombre de 5 adjoints ;
- Que les adjoints précédemment élus avanceront d'un rang.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Affiché le 25 septembre 2024

Monsieur le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Certifié conforme, le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Géraldine ROUANET-ASTRUC

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Renouvellement des commissions municipales.
N°20240918_54**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis HORMIERE, Maire.

Présents : Jean-Louis HORMIERE, Géraldine ROUANET-ASTRUC, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA, Jean-Christophe BERRO, Christelle GRAULLE, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Jacques MAURY, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jean-Yves PAGES, Nadine PICOULEAU, Geneviève ESCOUTE, Pierre MARUEJOULS, Jérôme ESTEVE, Dominique LE ROY, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERE.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Alexandra PAGES (procuration à Jean-Christophe BERRO), Nicolas ANIORT (procuration à Cécile SAUDEZ).

Etaient excusés : Jérôme TRONQUET, Océane ZERDAB

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Géraldine ROUANET-ASTRUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la modification de la composition des commissions est obligatoire en cas de vacance (démission ou décès d'un conseiller municipal membre d'une commission) : le conseil municipal délibère pour désigner son remplaçant dans les commissions concernées ;

Considérant que le conseiller municipal qui remplace le conseiller démissionnaire ne le remplace pas automatiquement dans les différentes commissions dont il était membre ;

Considérant que ce renouvellement des commissions est également obligatoire lorsque la composition n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil municipal pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Nouvelle composition des commissions proposées :

Commission FINANCES

Géraldine RIVALS-MAURY (vice-présidente)

Didier CATALA

Jérôme DELPY

Alexandra PAGES

Jean-Yves PAGES

Jean-Christophe BERRO

Jérôme TRONQUET

Cécile SAUDEZ

Dominique LE ROY

Commission URBANISME AMENAGEMENT URBAIN ARCHITECTURAL ET PAYSAGE

Géraldine ROUANET-ASTRUC (vice-Présidente)

Jean-Yves PAGES

Stéphanie DELLIER-HAMELAT

Affiché le 25 septembre 2024

Monsieur le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

Certifié conforme, le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Géraldine ROUANET-ASTRUC



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Didier CATALA
Régis FRANC
Jérôme TRONQUET
Geneviève ESCOUTE
Catherine CAMOU
Dominique LE ROY

Commission VOIRIE TRAVAUX

Jacques MAURY (vice-Président)
Jean-Christophe BERRO
Géraldine RIVALS-MAURY
Christelle GRAULLE
Didier CATALA
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Régis FRANC
Nicolas ANIORT
Cécile SAUZEZ

Commission SPORT ANIMATION ASSOCIATION

Jean-Christophe BERRO (vice-Président)
Pierre MARUEJOULS
Alexandra PAGES
Géraldine RIVALS-MAURY
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Jérôme ESTEVE
Dominique LEROY
Catherine CAMOU

Commission TOURISME CULTURE COMMUNICATION

Géraldine ROUANET-ASTRUC (vice-Présidente)
Géraldine RIVALS-MAURY
Stéphanie DELLIER-HAMELAT
Jean-Christophe BERRO
Nadine PICOULEAU
Océane ZERDAB
Geneviève ESCOUTE
Catherine CAMOU
Dominique LE ROY

Commission ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Christelle GRAULLE (vice-Présidente)
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Jérôme TRONQUET
Régis FRANC
Géraldine RIVALS-MAURY
Dominique LE ROY
Nicolas ANIORT

Commission ECONOMIE AGRICULTURE MARCHES

Didier CATALA (vice-Président)
Jean-Christophe BERRO
Jacques MAURY

Affiché le 25 septembre 2024

Monsieur le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Certifié conforme, le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Géraldine ROUANET-ASTRUC

Nombre de membres

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jean-Yves PAGES
Christelle GRAULLE
Jérôme DELPY
Geneviève ESCOUTE
Jérôme ESTEVE
Cécile SAUDEZ
Nicolas ANIORT

Commission SANTE SECURITE

Jérôme DELPY (vice-Président)
Didier CATALA
Nadine PICOULEAU
Alexandra PAGES
Pierre MARUEJOULS
Geneviève ESCOUTE
Dominique LE ROY
Catherine CAMOU

Commission JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

Géraldine ROUANET-ASTRUC (vice-Présidente)
Géraldine RIVALS-MAURY
Alexandra PAGES
Jérôme DELPY
Pierre MARUEJOULS
Cécile SAUDEZ
Nicolas ANIORT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la nouvelle composition des commissions municipales présentée ci-avant.
- De donner mandat au Maire pour toute décision en rapport avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

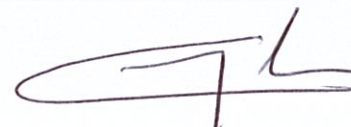
Affiché le 25 septembre 2024

Monsieur le Maire,
Jean-Louis HORMIERE



Certifié conforme, le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Géraldine ROUANET-ASTRUC



Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Modification de la composition des élus auprès du CCAS
N°20240918_55**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis HORMIERE, Maire.

Présents : Jean-Louis HORMIERE, Géraldine ROUANET-ASTRUC, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA, Jean-Christophe BERRO, Christelle GRAULLE, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Jacques MAURY, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jean-Yves PAGES, Nadine PICOULEAU, Geneviève ESCOUTE, Pierre MARUEJOULS, Jérôme ESTEVE, Dominique LE ROY, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERE.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Alexandra PAGES (procuration à Jean-Christophe BERRO), Nicolas ANIORT (procuration à Cécile SAUDEZ).

Etaient excusés : Jérôme TRONQUET, Océane ZERDAB

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Géraldine ROUANET-ASTRUC

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-9 ;

Considérant qu'un siège laissés vacants au sein du CA d'un CCAS par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé ;

Considérant que lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats ;

Considérant que six membres du Conseil municipal siègent au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) ;

Considérant qu'un poste de membre du CCAS est vacant par suite de la démission de M. Daniel DUPONT, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du CASF : le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège ; il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste ;

Considérant que sont déjà membres du Conseil d'administration, Mesdames et Messieurs :

DELPY Jérôme
Poste vacant Puylaurens à 100%
ROUANET ASTRUC Géraldine
TRONQUET Jérôme
RIVALS-MAURY Géraldine
CAMOU Catherine

Le conseil municipal propose que la liste « Puylaurens à 100% » soit représentée par Mme. Stéphanie DELLIER-HAMELAT.

Affiché le 25 septembre 2024

Certifié conforme, le 25 septembre 2024

Monsieur le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

Le secrétaire de séance
Géraldine ROUANET-ASTRUC



A handwritten signature in dark ink, appearing to be "G. Rouanet-Astruc", is written over the printed name of the secretary of the meeting.

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la nouvelle composition du CCAS présentée ci-avant, intégrant Mme. Stéphanie DELLIER-HAMELAT.
- De donner mandat au Maire pour toute décision en rapport avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Affiché le 25 septembre 2024



Monsieur le Maire,
Jean-Louis HORMIERE

Certifié conforme, le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Géraldine ROUANET-ASTRUC